



Communiqué

Budget 2020 de l'éducation nationale, la FA-ENESR s'inquiète de l'utilisation des vases communicants...

Comme à chaque automne, le gouvernement vient de présenter son projet de loi de finances et, notamment, celui de l'éducation nationale. Si une première lecture pourrait permettre à un lecteur inattentif de penser que tout va bien -budget en hausse, effectifs stables- une analyse poussée de ces données permet à la **FA-ENESR** de réserver son optimisme...

Tout d'abord, ce projet gouvernemental, c'est en cela que la **FA-ENESR** évoque les vases communicants, redéploiement de manière conséquente des moyens, notamment humains, du second degré (2600 postes supprimés) vers le premier degré. Ce redéploiement se faisant au moment précis où les lycées sont confrontés à une augmentation importante des effectifs (28 000 lycéens chaque année) et à la mise en place d'une réforme substantielle des baccalauréats général et technologique.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale annonce une nouvelle amélioration des rémunérations qui, la **FA-ENESR** l'a rappelé récemment, n'est qu'une arlésienne... En fait de rémunération sont seulement créditées les conséquences d'une amélioration des carrières initiée par la précédente majorité (PPCR), les autres mesures étant spéciales (indemnités REP+, professionnalisation de futurs enseignants ; recrutements de 20000 volontaires du service nationale universel ; etc.) et ne profiteront donc pas à l'ensemble des personnels.

Enfin, concernant les effectifs des personnels, s'ils apparaissent, sur ces lignes budgétaires, sanctuarisés, le plafond d'emplois (1 022 849), dans les faits, peut ne pas être atteint, comme l'a déjà dénoncé la **FA-ENESR**, notamment à cause des postes non pourvus par concours (en particulier en raison de la faiblesse des rémunérations). La **FA-ENESR** dénonce aussi la suppression prévue de postes administratifs et techniques (plus de 400) et, plus spécialement, la coupe destructrice ainsi imposée dans les effectifs du réseau Canopé (42 postes!).

Choisy-le-Roi, le 3 octobre 2019